

Chronique/Tribune

La chronique de *Sonia Mabrouk*
Jubilation malsaine

La condamnation de Nicolas Sarkozy dans l'affaire lybienne a déclenché une fois de plus le fanatisme revanchard des élus de gauche, déplore notre chroniqueuse. Dans un contexte d'instabilité politique, la prudence devrait les guider

Comment la condamnation d'un adversaire politique, fût-il considéré comme leur pire ennemi, peut-elle devenir à ce point un motif de réjouissance pour certains ? Une grande partie de la gauche n'a pas résisté à exprimer une jubilation malsaine après le jugement de Nicolas Sarkozy dans l'affaire dite « libyenne ». Derrière les tweets particulièrement indignes de cette gauche radicale et vengeresse, on retrouve le même goût pour le sang versé par la bête de droite honnie. On pourrait presque imaginer, à l'énoncé de la peine de cinq ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt différé, des scènes de liesse dans les salons ou les permanences de parlementaires biberonnés à la haine de l'autre. Toutes proportions gardées, de telles réactions pavloviennes rappellent ce qui s'est produit après l'assassinat de Charlie Kirk aux États-Unis ou encore le décès de Jean-Marie Le Pen.

Il ne s'agit pas d'attendre de la part de ce camp aux passions destructrices une quelconque once de compassion, mais au minimum une attitude digne face à l'adversité que tout être peut un jour rencontrer dans sa vie. Nous en sommes bien loin. Dans le *politicus circus* français, il n'y a aucune place pour l'empathie. Seul un fanatisme revanchard est autorisé et encouragé.

Dans le « politicus circus » français, pas de place pour l'empathie

Flatter les instincts les plus vils

Ce sont Manon Aubry et Marine Tondelier qui se disputent la réaction la plus abjecte. Dans ce concours Lépine du tweet le plus enragé, on parle de « racaille » pour qualifier un ancien président de la République sans mesurer les conséquences pour l'image de son propre pays. Qu'importe, plus le verbe est assassin, plus le peuple est satisfait, pense-t-on du côté des révolutionnaires en carton-pâte. Afuera Aristote qui pensait, lui, que l'amitié politique était la vertu par excellence. Flatter les instincts les plus vils pour exciter la plèbe, manifester sa joie sous la forme d'éruptions odieuses, tel est le programme d'une partie non négligeable de notre classe politique. À quoi s'attendre d'autre, me direz-vous,

de la part d'élus qui entretiennent la fièvre de la conflictualité et la névrose du rejet ? J'avoue avoir été quand même surprise par certaines réactions. Je n'imagine pas, à l'inverse, une telle violence dans le propos d'un François-Xavier Bellamy ou d'un David Lisnard si c'était Jean-Luc Mélenchon qui devait se retrouver derrière les barreaux dans quelques jours. Je suis sûre qu'une écrasante majorité d'élus de droite se seraient réfugiés derrière une forme de retenue dans le commentaire qu'on appelle décence. Quant à son camp, il aurait sans aucun doute ni aucun complexe béatifié le martyr Mélenchon.

À gauche, il n'y a que des saints et, c'est bien connu, à droite, c'est un nid de salauds. Une telle dichotomie dans l'esprit de beaucoup est préoccupante, car elle encourage une violence politique qui se banalise et s'institutionnalise en France. Le risque est grand de voir des citoyens happés par des discours de haine basculer dans la violence physique à l'égard des responsables politiques.

Un moment inopportun

La violence devient ainsi un moyen légitime d'action quand on déteste son adversaire. La gauche radicale ne se rend pas compte que ce dangereux boomerang a vocation à lui revenir en pleine figure. Mais, trop occupée à creuser le trou dans lequel notre pays s'enfonce, cette frange d'élus préfère taper

à bras raccourcis sur un ancien président qui ne s'est jamais dérobé à ses obligations judiciaires.

Le plus inquiétant est le moment dans lequel cette violence politique se déchaîne. Est-il besoin de rappeler que le pouvoir n'a plus le pouvoir, que le président n'est plus que l'ombre de lui-même, que le Premier ministre a reconnu qu'il était le plus faible futur chef d'un gouvernement encore hypothétique de la V^e République, que Bruxelles décide de notre politique intérieure, que Donald Trump décide de notre politique étrangère, que nous n'avons pas eu de véritable campagne présidentielle depuis longtemps ? Mais peu importe ce marasme puisque Nicolas Sarkozy ira en prison. Cela suffit au bonheur de la gauche malsaine. ●



AUGUSTIN DETIENNE/CNEWS

Une condamnation et des questions

TRIBUNE La qualification d'« association de malfaiteurs » retenue contre Nicolas Sarkozy est une incrimination obsolète, imprécise et ambiguë, en contradiction totale avec les constatations matérielles du jugement

Par François-Henri Briard, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Quelle est la solidité juridique de ce jugement ? L'infraction d'association de malfaiteurs exige la réunion de trois éléments constitutifs : un groupement de personnes, des faits matériels de préparation et le projet de commettre certains crimes ou délits graves. C'est une infraction atypique car elle ne vise que la préparation et non la commission, ni même la tentative ; préparer ou comploter n'est pas commettre, et cette incrimination vise avant tout à prévenir, à réprimer la criminalité organisée. Elle n'a été instituée en 1810 que pour rétablir l'ordre public après une Révolution tristement sanglante et appréhender les bandes organisées qui avaient dévasté les villes et les campagnes après la chute de l'Ancien Régime. Plus tard, sous la III^e République, les attentats anarchistes ont été réprimés grâce à ce texte, qui a ultérieurement été utilisé pour prévenir la criminalité moderne et la préparation d'actes de terrorisme.

Que le président Nicolas Sarkozy et certains de ses collaborateurs (Claude Guéant et Brice Hortefeux, auxquels se serait joint Ziad Takieddine) aient pu constituer un groupement de personnes est une chose tout à fait concevable et d'ailleurs plus que normale. Toute équipe de campagne électorale constitue un groupe humain, plus ou moins étendu.

Une décision fragile

Que l'enquête et l'instruction aient révélé des actes matériels de « préparation » est en revanche plus discutable : des voyages en Libye, des rencontres, des entretiens, les opérations financières et personnelles de Ziad Takieddine sont-ils réellement révélateurs d'actes de préparation, sans que ces éléments révèlent la moindre organisation structurée de transferts financiers, dans un contexte de rétablissement des relations entre la France et la Libye ?

Mais c'est surtout sur le troisième élément de l'infraction



François-Henri Briard.

que la décision de condamnation apparaît la plus fragile. Le jugement affirme que Nicolas Sarkozy a agi « en vue de commettre » un délit puni de dix ans d'emprisonnement. Mais où est le délit, non pas le délit consommé, mais le simple délit possible ? Le juge-

ment relaxe entièrement Nicolas Sarkozy des chefs de poursuite les plus graves : corruption passive, complicité, recel et blanchiment de ce délit, et blanchiment de trafic d'influence. Le tribunal est formel : les infractions ne sont pas constituées puisque l'intéressé n'était à l'époque des faits que candidat potentiel et non dépositaire de l'autorité publique,

Il faut appréhender ce délit avec de la rigueur

aucune action positive de Nicolas Sarkozy ne pouvant par ailleurs être retenue postérieurement à son élection. Le même jugement souligne que le tribunal n'est pas en mesure de « démontrer de manière indubitable » l'acceptation de dons en provenance d'un

État étranger, ni du transfert de fonds libyens.

Une erreur de droit flagrante

Même si l'infraction d'association de malfaiteurs est dite « autonome » et qu'il n'est pas exigé par la jurisprudence que le délit soit consommé, l'erreur de droit est flagrante : un justiciable est lourdement condamné pour avoir participé à la préparation d'infractions qui n'existent pas... et qui ne pourront pas exister en l'état des constatations matérielles du jugement.

Le délit d'association de malfaiteurs, dangereuse survivance d'un Empire répressif, doit être appréhendé avec rigueur. La France des droits de l'homme est trop grande pour qu'il soit dit d'elle qu'elle est un pays où sont envoyés plusieurs années en prison des hauts responsables politiques, sous le seul prétexte qu'il ne peut être exclu qu'ils aient préparé des actes non constitutifs d'infractions pénales. ●

Chronique/Unes du JDD

La chronique de *Christine Kelly* Quand la justice punit à l'envers

Envoyer un ancien chef de l'État derrière les barreaux alors que des prédateurs sexuels et des délinquants en tout genre sont en liberté relève, selon notre chroniqueuse, d'une inversion des priorités

MAT NINAT STUDIO/CNEWS



Il s'appelle « Pierre ». Il a 34 ans. Il a acheté un studio de 30 m² à Savigny-le-Temple avec ses économies. En août, il le met en location pour une semaine. Mais le dernier jour, il se rend sur place, clé en main. Il frappe. Pas de réponse. Un détail l'assomme : la serrure a été changée. Il n'a plus accès à « son » bien. La locataire refuse de le quitter. Elle l'annonce par SMS : « Si vous entrez par la force, ce sera un cambriolage. » Puis, avec un cynisme glaçant : « Vive la France. Vive la République. »

Pierre appelle la police municipale. Rien. La Police nationale. Même constat : impuissance. Il engage un avocat et dépose plainte. Pendant ce temps, les échéances tombent. Le crédit immobilier : 513 euros par mois. À payer, coûte que coûte. Il perd de l'argent. Chaque jour, l'angoisse. Chaque jour, il vit l'indignité de voir un bien qu'il a acheté mais auquel il ne peut plus accéder.

Silence. Il attend. Sans recours. Lourd du poids d'une justice qui vacille. Je me demande quelle a été la réaction de Pierre en apprenant l'incarcération à venir de Nicolas Sarkozy ?

La justice française a-t-elle perdu le nord ?

Je ne ne veux pas essentialiser et je refuse de mettre tous les juges, magistrats et tous ceux qui participent à la chaîne judiciaire dans le même panier. Mais comment accepter qu'en 2025, alors que les violences sexuelles et les agressions se multiplient, tant de violeurs et de prédateurs échappent à l'incarcération ou ressortent si facilement de prison ? Des agresseurs de policiers ? Des cambrioleurs ? Des pédocriminels ? Des délinquants en tout genre ? Ils sont là, dans nos rues, dans nos quartiers, condamnés parfois, mais libres grâce à la mécanique complaisante des sursis, des appels et des délais. Trop souvent, ceux qui portent atteinte à la société ne sont pas enfermés. Chaque jour, les portes des prisons restent closes pour ceux qui devraient y entrer. Et pourtant, dans le même temps, la justice française s'acharne à enfermer des hommes dont la dangerosité réelle est plus que discutable.

Nicolas Sarkozy, ancien président de la République, a été condamné à cinq ans de prison dans l'affaire du financement libyen. Mais enfin, à 70 ans, déchu de la Légion d'honneur, tenu hors de l'action politique, il ne menace ni nos enfants, ni nos familles, ni nos rues. Sa condamnation a la saveur d'un trophée pour une certaine justice qui veut montrer ses muscles, alors même qu'elle tremble devant les criminels du quotidien. Ce n'est pas défendre l'impunité des puissants que de dénoncer cette incohérence. C'est rappeler que la justice a une mission première : protéger les plus vulnérables.

On enferme un ancien chef d'État pour l'exemple, tandis que les violeurs, eux, circulent tranquillement. Sa condamnation, aussi lourde que symbolique, dit la volonté d'une justice de marquer l'Histoire plus que de protéger les citoyens. On peut

discuter des fautes commises, on peut juger sévèrement une ambition politique ou d'éventuelles compromissions financières. Mais envoyer un ancien chef de l'État derrière les barreaux, alors même que des prédateurs sexuels échappent chaque jour à la prison, relève d'une inversion des priorités.

Ce contraste est une gifle pour la société. On nous dit que la prison protège ; mais qui protège-t-elle réellement ? Certainement pas les familles terrorisées par les récidivistes relâchés au nom de la « réinsertion ». Non, la prison sert ici à frapper les symboles, à montrer au peuple que l'on sait punir les puissants. Pendant ce temps, la menace la plus immédiate, celle qui détruit des vies chaque jour, reste impunie.

« Gouvernement des juges »

Il y a là une hypocrisie insupportable. On brandit la rigueur judiciaire, mais on se montre d'une indulgence révoltante envers ceux qui agressent, squattent, violent, frappent et terrorisent. La France préfère neutraliser ceux qui ne menacent plus personne plutôt que ceux qui abîment les corps et les âmes aujourd'hui.

Je repense à la proposition de Vincent Jeanbrun qui suggérerait de faire élire les juges. Il fut moqué. Le député du Val-de-Marne, de la Droite républicaine, avait formulé dans son

« plan banlieues » l'idée que les juges soient élus pour un mandat de sept ans. Nous ne serions sans doute pas dans un État où certains OQTF sont libres de circuler en France et en profitent pour violer et tuer, pendant que l'on jette au cachot un président, sans preuve matérielle. Je repense aussi à Éric Zemmour, qui critique, depuis son livre publié en 1997, ce qu'il appelle le « gouvernement des juges ». Il dénonce l'immixtion des juges dans la vie politique, soulignant un pouvoir excessif et contraire à la démocratie. Ces juges qui agissent comme un pouvoir

parallèle, s'imposant aux institutions politiques.

La justice est censée protéger les plus vulnérables. Mais elle consacre ses forces, des millions d'euros, à faire des exemples, pas à protéger. À juger les gens, pas les faits. Nicolas Sarkozy condamné à de la prison pour un projet, une intention. Notre justice s'acharne sur des symboles politiques et laisse trop souvent les agresseurs de personnes âgées, de femmes, de policiers, respirer l'air libre. C'est une trahison du pacte républicain. Car protéger la société ne consiste pas à exhiber des condamnations spectaculaires, mais à garantir que les criminels qui menacent nos vies ne dorment pas dehors.

La France marche à l'envers. Et tant que cette logique perdurera, tant que les victimes devront croiser leurs agresseurs en liberté, la justice française ne sera pas crédible. Elle ne sera qu'un théâtre, indifférent aux souffrances réelles. Les Français se sentent abandonnés, et cette décision de justice historique les plonge encore plus dans l'abandon.

Pierre attend toujours, emprisonné dans l'injustice. ●

Nicolas Sarkozy a été condamné à la prison pour une intention

Le JDD
À TRAVERS SES « UNES »

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2008

La mort d'une icône

On le savait souffrant, atteint d'un cancer au poumon, mais on l'eût souhaité éternel avec son regard bleu sur le monde. Paul Newman, 83 ans, a quitté cette terre. Le JDD a titré : « La mort d'un type bien », et Jean-Pierre Lacomme, sur toute la dernière page, avec style et retenue, a trouvé les mots pour résumer la vie extraordinaire d'un homme ordinaire qui, à l'image de Marlon Brando, Kirk Douglas ou encore Steve McQueen, restera dans les esprits comme un symbole de l'âge d'or d'Hollywood. « J'ai été bûcheron, conducteur de poids lourds, transporteur de nitroglycérine, admirateur de Brigitte Bardot et l'un des meilleurs préparateurs de pop-corn du pays », s'amusait à raconter Paul Newman, à l'humour et à l'autodérision dévastateurs. Ne voulait-il pas que l'on mette en guise d'épithète : « Ci-gît Paul Newman, dont la carrière fut brisée quand ses yeux bleus devinrent bruns » ?

« Ce sens de l'ironie », écrit Lacomme, marquera son destin d'acteur. » Après dix nomi-

nations aux Oscars, il obtiendra sa première récompense au titre de meilleur acteur pour *La Couleur de l'argent*, en 1987. L'année précédente, en désespoir de cause, l'académie avait fini par lui attribuer une statuette pour l'ensemble de son œuvre.

En près de cinquante ans, sa filmographie compte une soixantaine de rôles, parmi lesquels *Marqué par la haine*, *La Chatte sur un toit brûlant*, *Exodus*, *L'Arnaqueur*, *Luke la main froide*, *Butch Cassidy et le Kid* (ah ! le tandem avec Robert Redford), *La Tour infernale* et, en dernier lieu, *Les Sentiers de la perdition*.

Mais son talent ne s'arrête pas aux studios de cinéma. En tant que pilote de course, il remporte plusieurs championnats nationaux ; mieux, à fond dans la ligne droite des Hunaudières, il terminera deuxième des 24 Heures du Mans, en 1979.

Par ailleurs, militant politique, démocrate convaincu, défenseur de la cause homosexuelle,

l'homme se révélera à la hauteur de l'artiste. Frappé par le suicide de l'un de ses six enfants, son aîné, il collectera et donnera près d'un milliard de dollars à de nombreuses organisations caritatives, en particulier à celle dont il était le fondateur, la Newman's Own Foundation. Et, de plus, mari modèle ! Pendant cinquante ans, il partagera ainsi la vie de Joanne Woodward, actrice elle-même, qui lui donnera trois filles.

Tel était Paul Newman, le visage peut-être le plus admiré de la planète. « C'était mon héros », a dit Julia Roberts. « C'était mon ami, et ma vie s'est améliorée dès qu'il y a fait son entrée », a pleuré Robert Redford. Tandis qu'Arnold Schwarzenegger a parlé du « dernier type bien que les hommes voulaient imiter et que les femmes, toutes les femmes, adoraient. Un acteur brillant, un homme généreux et modeste ». Clap de fin. ●

DOMINIQUE GRIMAULT



Opinion

DE
LA CHRONIQUE

Pascal Praud

« Méfiez-vous des juges », disait François Mitterrand



Notre chroniqueur rappelle que la justice n'a pas condamné Nicolas Sarkozy sur la base de preuves mais de l'intime conviction d'un juge. Un acharnement qui interroge

CNEWS/AUGUSTIN DÉTIENNE

Si le caractère d'un homme se mesure dans l'adversité, convenons que Nicolas Sarkozy n'est pas fait du même bois que la plupart des autres hommes. La dignité avec laquelle il a reçu un jugement qui l'envoie durant cinq ans en prison force le respect sinon l'admiration. La dignité mais aussi le courage, j'allais dire une force d'âme qui le fait affronter une tempête sans ciller, avec fermeté.

Ce jeudi, à 13 h 39, Nicolas Sarkozy est sorti du tribunal. Il s'est avancé vers les micros et les caméras. Il a parlé sans élever la voix. Ni cri ni colère. La tempérance est une vertu. Il assumera ses responsabilités : « *S'ils veulent absolument que je dorme en prison, je dormirai en prison. Mais la tête haute. Je suis innocent.* »

Quelques minutes avant de prendre la parole, Nicolas Sarkozy avait interrogé ses avocats : « *Bon ! Et maintenant ? Qu'est-ce qu'on fait ?* » Il existe des boxeurs qui ne sont jamais K.-O.

Nicolas Sarkozy a quitté le tribunal main dans la main avec Carla Bruni. Déchu mais debout. Il a rejoint son domicile accompagné de ses trois enfants, Jean, Pierre et Louis. Sa fille Giulia est rentrée de l'école. Elle a pleuré quelques minutes. « *Tu es une Sarkozy ? Ou tu n'es pas une Sarkozy ?* » lui a demandé son père. Et la jeune fille de sécher ses larmes.

Le bal des médiocres

Depuis 72 heures, je lis les commentaires teintés de fiel, j'entends les joies mauvaises qu'affichent les contempteurs de l'ex-président de la République. Je devine que ces cloportes n'ont dans leur vie que le malheur des autres pour éclairer une existence sans relief. Je connais ces esprits chagrins qui hantent la presse française, sévissent sur les réseaux sociaux, végètent dans des partis de gauche. Ils traversent les siècles. Ils s'appellent Judas, Tartuffe ou Iago. Faibles avec les forts, forts avec les faibles. Je les connais depuis toujours, éternels recalés du bonheur. Je connais leur colonne vertébrale de coquille Saint-Jacques. Je sais leurs passions tristes. Ces traîne-patins sentent le beurre rance. Ils envient, ils jalourent, ils haïssent. Ils détestent la grandeur qui les renvoie à leur petitesse. Nicolas Sarkozy respire dans les cimes. Qu'il aille en prison les rassure. Et dans ces vies marquées par la médiocrité, voir tomber les autres est leur plaisir, leur cadeau de Noël, leur unique consolation.

Je préfère Cyrano de Bergerac à Don Quichotte. J'ai lu les réactions des amis de Nicolas Sarkozy, ceux qui font profession de l'être. J'ai décelé chez quelques-uns une retenue sinon une lâcheté. Certains entendent gouverner la France. Ils n'ont pas l'audace de contester un jugement qui foule aux pieds la présomption d'innocence, qui oublie le double degré de juridiction. « *Les faux soutiens en avis de condoléances sont écœurants* », disait David Lisnard, esprit libre et cœur noble. François-Xavier Bellamy a eu les mots justes : il a évoqué « *un traitement exceptionnel* » et « *une justice politique* ». Henri Guaino fut

impeccable. Comme toujours. Avec lui, Gérard Larcher a sauvé l'honneur d'une droite frileuse à l'idée de combattre une injustice. Bruno Retailleau a affiché sa solidarité. Gérard Darmanin est garde des Sceaux. Il est tenu par un devoir de réserve qu'impose sa fonction. Des soutiens sont arrivés là où ils n'étaient pas attendus. Éric Ciotti, très critique ces dernières années envers Nicolas Sarkozy, a souligné « *que les preuves de corruption et de financement illégal de campagne n'ont pas été établies* ». Marine Le Pen a estimé que « *la généralisation de l'exécution provisoire représentait un grand danger* ».

Personne n'est à l'abri

La justice condamne qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut. Et il n'est pas nécessaire d'apporter des preuves matérielles. Seule compte la conviction du juge. Ne sous-estimez pas le message qu'envoient les magistrats. Il sonne comme un avertissement. Il dépasse le cas Sarkozy. Tremblez, mesdames et messieurs ! Personne n'est à l'abri !

On attend des preuves quand la justice condamne. Sans quoi le soupçon de l'arbitraire plane sur une décision de justice. Depuis jeudi, ce soupçon est devenu une assurance : il fallait condamner Nicolas Sarkozy, quoi qu'il arrive. Afin de régler quelques comptes et de venger les petits pois. En octobre 2007, Nicolas Sarkozy avait comparé ainsi les magistrats.

Afin également de justifier le travail des juges depuis des années. Vous imaginez une relaxe générale ? Mais alors *quid* des années passées à poursuivre l'ancien président de la République ? Il existe une complicité, une interdépendance, une cohésion entre ces gens. Qui en douterait ?

Il fallait condamner Nicolas Sarkozy afin d'adresser quelques mises en garde à la classe politique. À en juger par les réactions de quelques personnalités de droite, l'avertissement est aussi interprété comme une menace.

Nicolas Sarkozy est condamné à cinq ans de prison. Non parce qu'il a commis des délits. Mais parce que le tribunal suppose qu'il en a eu l'intention. C'est la deuxième fois qu'il est condamné selon ce principe. C'est la deuxième fois qu'il n'existe aucune preuve sinon l'intime conviction du juge.

Il faut le répéter : la justice reconnaît qu'il n'y a pas eu de financement illégal de la campagne en 2007. Pas davantage d'enrichissement personnel. Nicolas Sarkozy est relaxé des faits de corruption et de détournement de fonds

libyens. En revanche, le tribunal a retenu l'association de malfaiteurs qui est la voiture-balai de la justice. On y met un peu ce qu'on veut.

Nicolas Sarkozy est condamné à cinq ans de prison avec exécution provisoire de la peine quand, il y a quelques jours, des jeunes voyous ressortaient libres après avoir lynché un policier à Tourcoing. Qui niera que l'exécution provisoire de la sentence répond à un désir d'humiliation ? Qui niera qu'elle signe un acharnement depuis l'affaire Bettencourt jusqu'à l'affaire des écoutes en passant par l'affaire Bygmalion ?

Ainsi va la justice française. Désormais cohérente dans ses jugements, ses arrêts, ses verdicts. Implacable avec les dirigeants. Indulgente avec les racailles. « *Méfiez-vous des juges*, disait François Mitterrand. *Ils ont tué la monarchie. Ils tueront la République.* » ●

Ne sous-estimez pas le message des magistrats, il est un avertissement